

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
V I A S

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-01-31-1d

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le 31 JANVIER

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.

Procurations :

*Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Claude DAULIACH,
Jean-Luc PRADES donne pouvoir à Muriel PRADES,
Elie SOTOMAYOR donne pouvoir à Jordan DARTIER,
Isabelle E SILVA PENDRELICO donne pouvoir à Sandrine MAZARS,
Carl COIGNARD donne pouvoir à Carole MAUREL,
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Pascale GENIEIS-TORAL,
Jean-Luc LENOIR donne pouvoir à Pascal VIVIANI,
Sandrine MORONI donne pouvoir à Olivier CABASSUT.*

Objet : Nomination d'un Correspondant Incendie et Secours

Suite à la démission de Monsieur Gérard ALLARD, il convient de désigner un « correspondant Incendie et Secours », interlocuteur privilégié du SDIS dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Aucune règle précise n'a été édictée sur les modalités de désignation ; un appel à candidature doit être effectué parmi les membres du Conseil Municipal.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,

VU l'article L 731-3 du Code de la Sécurité intérieure,

CONSIDERANT la démission de Monsieur Gérard ALLARD,

CONSIDERANT la désignation d'un Correspondant Incendie et Secours au sein des membres du Conseil Municipal,

CONSIDERANT l'appel à candidature,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à la majorité (27 Pour / 2 Abstentions)

DESIGNE Jacques BOLINCHES, Correspondant Incendie et Secours.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

A blue circular stamp of the Municipality of Vias, Hérault, is partially obscured by a large, stylized blue ink signature.

**Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS**

A blue circular stamp of the Municipality of Vias, Hérault, is partially obscured by a large, stylized blue ink signature.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : **03 FEV. 2023**

Publié le : **03 FEV. 2023**